

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE671

présenté par
M. Cellier, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« mentionnées »,

les mots :

« rendues nécessaires par l'entrée en vigueur des règlements mentionnés »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.